

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2026

Le Conseil municipal s'est réuni le 20 juillet 2026, sous la présidence de Madame le Maire. Présents : M. CHARLON Thibaud, Mme COMTE Delphine, Mme CRESPIAN Anne-Sophie, M. DEGOT Éric, M. DESPESSE Joël, Mme GAUDIN Nathalie, Mme GRANGIER Florence, M. LEGRAND Thierry, Mme LESAIN Ludyvine, M. LONGEROCHE Jean-Michel, Mme MOUNIER Elsa, M. NODON Henri, Mme OLAGNON Isabelle.

Excusés : M. BELLIN Mickaël, Mme FAY AYE Marylène.

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Nathalie.

DÉSAFFECTATION ET CESSIION D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL « QUARTIER LA CITADELLE »

Le Conseil municipal a examiné le projet de désaffectation et de cession d'une partie de l'ancien chemin rural situé au quartier La Citadelle. Il a été rappelé que ce chemin n'est plus utilisé par le public depuis de nombreuses années et qu'il est entretenu et aménagé par Mme Agnès Bayet comme jardin d'agrément. À la suite de l'enquête publique menée dans le cadre de la régularisation des voiries communales, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, considérant que cette désaffectation ne porte atteinte ni à la circulation ni à la desserte des parcelles riveraines.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- constate la désaffectation de fait de cet ancien chemin rural ;
- approuve la mise en conformité du plan cadastral avec la réalité du terrain ;
- valide les conclusions du commissaire enquêteur ;
- décide la cession de l'emprise concernée à Mme Agnès Bayet, pour une superficie cadastrale de 136 m² ;
- précise que l'ensemble des frais (acte, document modificatif du parcellaire cadastral et taxes) sera à la charge de l'acquéreur ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location des salles communales, applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

Salle Marcel Mounier

Habitants de la commune

- Week-end ou manifestation payante : 340 €
- Journée / repas interne : 220 €
- Réception après obsèques (demi-journée) : 30 €

Personnes extérieures

- Week-end ou manifestation payante : 480 €
- Journée / repas interne : 300 €

Salle Marcel Devise

Habitants de la commune

- Week-end ou manifestation payante : 190 €
- Journée / repas interne : 110 €
- Réception après obsèques (demi-journée) : 30 €

Personnes extérieures

- Week-end ou manifestation payante : 230 €
- Journée / repas interne : 180 €

Ancien Vestiaire

Habitants de la commune

- Week-end ou manifestation payante : 170 €

- Journée / repas interne : 100 €

Personnes extérieures

- Week-end ou manifestation payante : 200 €

- Journée / repas interne : 150 €

Les réunions professionnelles restent gratuites.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs actuellement applicables à la garderie périscolaire. Elle invite le Conseil municipal à fixer les tarifs qui seront applicables pour l'année scolaire 2026-2027

Accueil du matin (6 h 45 – 8 h 30) • 1er enfant : 2,70 € • 2e enfant : 2,40 € • 3e enfant : 2,15 €

Accueil du soir (16 h 30 – 17 h 30) • 1er enfant : 2,35 € • 2e enfant : 2,15 € • 3e enfant : 1,85 €

Accueil du soir (17 h 30 – 18 h 30) • 1er enfant : 2,35 € • 2e enfant : 2,15 € • 3e enfant : 1,85 €

Ces nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'augmentation de 2 % du prix des repas facturés par le prestataire Plein Sud Restauration à compter du 1er septembre 2026. Afin de répercuter cette hausse, elle propose une augmentation de 2 % des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2026-2027.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

fixe le prix du repas à **4,80 €** et le tarif applicable aux enfants apportant un panier-repas pour raison de régime alimentaire particulier à **1,10 €**.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES

Le Conseil municipal a approuvé l'admission en non-valeur de plusieurs créances devenues irrécouvrables pour un montant total de 122,02 €, correspondant à :

- cantine et garderie (2020) : 22,20 € ;

- ordre de reversement (2022) : 15,82 € ;

- participation au bulletin municipal (2022) : 84,00 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre 65, article 6541.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Afin de prendre en compte l'admission en non-valeur des créances, le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses

- Article 6541 – Créances admises en non-valeur : + 2 850 €

- Article 6817 – Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : – 2 850 €

QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs informations ont été présentées aux conseillers municipaux :

- Arche Agglo : inscription des élus volontaires dans les groupes de travail et les commissions.

- Vie associative : une réunion avec les associations est programmée le samedi 29 août à 8 h 30 afin de réviser le règlement de location de la Maison de Pays.

- Stade communal : des barrières ont été installées par l'entreprise CORNU Frédéric. À la suite de ces travaux, un arrêté interdit désormais la circulation sur l'impasse du stade, sauf pour les riverains, les services de secours et les services communaux.

- MARPA : les recherches se poursuivent afin de trouver un bailleur, avec des contacts pris auprès de Valrim, Habitat Dauphinois et Ardèche Habitat.

- Réseau d'eau de l'Estezet : une fuite importante a été détectée. Les réparations sont confiées à l'entreprise VAUX TP.
- Cantine : acquisition d'un réfrigérateur supplémentaire destiné aux locations des salles.
- Personnel périscolaire : Mme Magali Junique a informé la commune qu'elle ne renouvelerait pas son contrat à la rentrée de septembre. Mme Lucy Fourey reprendra les heures correspondantes, soit quatre heures hebdomadaires supplémentaires.
- École Anne Sylvestre : un vidéoprojecteur sera acquis et plusieurs travaux seront réalisés dans les classes avant la rentrée scolaire. Le suivi est assuré par Mme Marylène Fay.
- Mairie : une opération de rangement du sous-sol est programmée le 22 août à partir de 8 h.

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour